



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 12 novembre 2025 Délibération n° 2025-29

Objet de la délibération : Tarifs des vacations des guides conférenciers

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Jean-Marc RIGAUD

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 31 présents dont 29 votants (28 votants et 1 pouvoir donné par M. ROBINAT à M. ROIGNOT)

Date de convocation : 5 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le douze novembre, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Mathieu CHARTIER, Philippe LUCOTTE, Danielle MATHIOT, Maryse NADALIN, Colette RÉMOND, Dominique BOUISSON, Ahmed KELATI (Montbardois) ; Raphaël VEJUX, Arnault LEMAIRE, Gérard VERDREAU, Michel ROIGNOT (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, Gilbert THOREY, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, Guy MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Denis NEAULT, Cyril BRULÉ, Éveline DELOINCE (Pays d'Arnay-Liernais) ; Hervé LOUIS, Annick BAKRY, Jean-Paul QUESTÉ, Jean-François FEVRE (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Véronique LAMAS (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Alain BECARD, Yves BILBOT, Marc GALZENATI, Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Dominique BONDIVENA (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Patrice DORMENIL, Pierre POILLOT, Gérard SAGETAT, Patrick BLIGNY, Francis GUYOT (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Françoise GUERRIER, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Catherine SADON, Eric BAULOT, Patricia NORE RENOT, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).



PAYS AUXOIS MORVAN

www.auxois-morvan.fr



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville
21350 Vitteaux

Vu la délibération du 28 octobre 2004 portant sur les vacations des guides-conférenciers ;
Vu la délibération du 1^{er} mars 2007 portant sur les vacations des guides-conférenciers ;
Vu la délibération n° 2012-53 du 12 décembre 2012 portant sur la tarification des vacations des guides-conférenciers du Pays d'art et d'histoire, modifiée par la délibération n°2022-14 du 4 juillet 2022 ;

Dans le cadre de son programme annuel de visites guidées et actions de médiation, en partenariat avec les offices de tourisme du territoire, le Pays d'art et d'histoire de l'Auxois Morvan s'engage, comme indiqué dans la convention signée avec le Ministère de la Culture, à faire appel à une équipe de guides-conférenciers agréés. Par délibération n°2022-14 du 4 juillet 2022, le tarif des vacations des guides conférenciers a été fixé à :

- 84€ brut pour 2h30 de visite guidée
- 56€ brut pour 1h30 de visite guidée
- 28€ brut par heure de travail (recherche pour une visite, réunion de travail)
- 28€ brut par heure pour les animations auprès des scolaires et temps de préparation

Depuis quelques années, le Pays d'art et d'histoire a diversifié ses actions de médiation et le partenariat avec les offices de tourisme du territoire s'est renforcé. De nouveaux formats de visites guidées peuvent être proposés. En effet, certaines visites durent plus longtemps que 2h30. Il convient donc de modifier la rémunération des guides conférenciers afin de l'adapter aux nouveaux besoins et aux nouveaux formats des visites. Il est proposé, dans un objectif de simplification, de rémunérer les guides conférenciers de la manière suivante :

Visites guidées :

- Temps de préparation : forfait de 5 heures à 28€ brut par heure + prise en charge d'un déplacement aller/retour pour préparation sur site ;
- Temps de la visite : 28€ brut par heure entamée, dans la limite de 4 heures par visite guidée + prise en charge d'un déplacement aller/retour pour la visite.

En cas de duplication de la visite à l'identique, sur la même année, le temps de préparation de la visite ne sera compté qu'une seule fois.

Activités pédagogiques :

- Temps de préparation : forfait de 4 heures à 28€ brut par heure + prise en charge d'un déplacement aller/retour pour préparation sur site ;
- Animation pédagogique : 28€ brut par heure entamée, dans la limite de 3 heures par animation pédagogique + prise en charge d'un déplacement aller/retour pour l'animation pédagogique.

En cas de duplication de l'animation pédagogique à l'identique, sur la même année, le temps de préparation de l'animation ne sera compté qu'une seule fois.

En cas d'animation pédagogique comprenant plusieurs sessions, le temps de préparation et d'intervention sera multiplié par le nombre de session.

La prise en charge des frais de déplacement se fera de la manière suivante : 1 aller/retour pour la préparation, quel que soit le nombre de sessions, et 1 aller/retour pour l'animation par session.

En cas de multiples animations pédagogiques sur la même journée et sur le même site, un seul aller/retour sera pris en charge, par jour.

Temps administratif :

- Réunions diverses : 28€ brut par heure entamée + prise en charge des frais de déplacement.

Il est donc proposé de modifier les conditions de rémunérations et le remboursement des frais de déplacement des guides conférenciers de la manière proposée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

- 1) Approuve les modifications proposées ;
- 2) Approuve les tarifications de vacation des guides conférenciers ;
- 3) Approuve les modalités de remboursement des frais de déplacement ;
- 4) les changements seront effectifs à compter du 01/01/2026.

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

*Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,
Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Venarey-Les Laumes.*